

12.07.2018 - 14:43 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: La norme 640 710 Vêtements de signalisation a été retirée - Dès maintenant, le port de pantalons courts est à nouveau autorisé sur les chantiers routiers



Zurich (ots) -

Les travailleurs de la construction sont à nouveau autorisés à porter des pantalons courts sur certains chantiers routiers. Cette nouveauté pratique est due à l'engagement soutenu de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) auprès de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS); en effet, la SSE est intervenue avec succès en vue de l'abrogation de la réglementation stipulant le port obligatoire de pantalons longs pour les travailleurs de la construction employés sur les chantiers routiers. La modification entre en vigueur avec effet immédiat.

Jusqu'à présent, les constructeurs de routes étaient obligés de porter des pantalons longs dans chaque situation et à chaque température. La réglementation fixée dans la norme SN 640 710 «Vêtements de signalisation lors de travaux dans des espaces routiers publics» avait suscité de vives critiques de la part du personnel de chantier. Par conséquent, la SSE s'est engagée activement depuis novembre 2017 auprès de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) en vue de l'abrogation de cette directive. Ses efforts soutenus ont porté leurs fruits: en effet, la VSS a décidé début juillet de retirer la norme SN 640 710. Ainsi, le port en général obligatoire de pantalons longs est enfin supprimé sur tous les chantiers routiers.

Les équipes travaillant sur des chantiers routiers sont tenues de choisir leurs vêtements de signalisation selon les dispositions en vigueur sur la sécurité au travail et la protection de la santé. La norme SN EN ISO 20471 applicable à l'échelle internationale en constitue la base. Le choix des vêtements, qu'il s'agisse de pantalons longs ou courts, est opéré en fonction de la vitesse de circulation signalisée dans les zones de chantier et des dangers potentiels des différentes étapes de travail.

Contact:

Benedikt Koch, Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/622'09'40
E-Mail: bkoch@baumeister.ch

Matthias Engel

porte-parole de la SSE
Tél.: +41/78/720'90'50
E-Mail: mengel@baumeister.ch

Medieninhalte



Dès maintenant, les travailleurs de la construction sont à nouveau autorisés à porter des pantalons courts sur certains chantiers routiers. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100051907 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/SBV Schweiz. Baumeisterverband/SSE"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100817917> abgerufen werden.